

 <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</b>	 <b>LEX SOCIÉTÉ</b> <small>ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE</small>	 <b>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</b>	Année Universitaire 2022-2023
<b>MASTER</b> Mention : « Droit privé » <b>Gestion des Contentieux Privés</b> <b>En Alternance</b>				 <b>C.E.R.D.P.</b> <small>Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures</small>
Responsable : Marie-Cécile LASSERRE, MCF				
 <small>PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR</small> <small>ÉPURE MÉDITERRANÉE</small>				

Master rattaché à l'unité de recherche C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

### Présentation et objectifs

Le Master 2, « Gestion des contentieux privés » a pour vocation de fournir une formation approfondie sur l'ensemble des procédures et processus amiables permettant de régler les différents contentieux privés. Elle entend délivrer aux étudiants les connaissances suffisantes pour appréhender les **principes de fonctionnement et les procédures concrètes des différents modes de résolution des contentieux**. Elle permet aussi, par le concours des professionnels, de transmettre l'expérience acquise par les praticiens en matière de gestion des conflits.

### Insertion professionnelle

La spécialité « Gestion des contentieux privés » prépare les étudiants à tous les métiers judiciaires et juridictionnels en les rendant directement opérationnels. La finalité est soit de leur **ouvrir une possibilité d'embauche** (en entreprise, dans les collectivités, les associations et, généralement tous les organismes qui sont confrontés à des contentieux particuliers...), soit de leur offrir une **préparation aux examens et concours**. Les enseignements du Master, à la fois théoriques et pratiques, sont adaptés au programme de l'examen d'accès à la formation professionnelle de **commissaire de justice**, ils offrent également une préparation aux épreuves de concours et examens du **CRFPA, de l'ENM ou encore de greffier**. Il s'agit aussi de permettre aux professionnels de remplir leur exigence de formation continue (avocats, huissiers de justice, experts-comptables, médiateurs, arbitres...). La formation est ouverte en alternance, ce qui permet à des entreprises de financer le cursus de l'étudiant.

### Conditions d'accès et prérequis

Les étudiants doivent justifier d'un Master 1 en droit privé et sciences criminelles, carrières judiciaires, ou droit des affaires ou d'un diplôme jugé équivalent.

Étudiants du M1 droit Privé de Nice : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier.

Capacité d'accueil : 25 étudiants. Accès aux étudiants handicapés.

### Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 34123

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56

- Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation/offre-de-formation/gestion-des-contentieux-privés>

### Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **295 heures**, hors stage.

**L'alternance donne lieu à un rapport de stage** qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Le stage donne lieu à un rapport de stage qui fait l'objet d'une évaluation par un Enseignant responsable du stage, ainsi qu'à une évaluation par le Maître de stage, notamment à l'aide d'un questionnaire détaillé.

## Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Nombre d'heures	CT/CC	ECTS	Coef.
<b>UE1 - Gestion consensuelle des conflits</b>			<b>3</b>	<b>2</b>
Modes alternatifs de résolution des différends	15	CT écrit (1h)		1
Pratique des modes alternatifs de résolution des différends	10	CC		1
<b>UE2 - Procédure civile 1</b>			<b>6</b>	<b>3</b>
L'action en justice et l'administration de la preuve	12	CT écrit (1h)		1
Les procédures devant le tribunal judiciaire	15	CT écrit (2h)		2
<b>UE3 - Gestion du contentieux pénal</b>			<b>3</b>	<b>3</b>
Procédure pénale	15	CT écrit (2h)		2
Étude de dossiers	15	CC		1
<b>UE4 - Gestion du contentieux civil et social</b>			<b>6</b>	<b>4</b>
Contentieux de la famille	15	CC		1
Contentieux en droit des biens	15	CC		1
Contentieux en droit des obligations	20	CC		1
Contentieux social	15	CC		1
<b>UE5 - Anglais</b>			<b>3</b>	<b>1</b>
Anglais juridique	20	CC		1
<b>UE6 - Projet professionnel et de recherche</b>			<b>9</b>	<b>1</b>
Méthodologie du rapport de stage et du mémoire	4	Non Noté		NN
Valorisation des compétences (technique de rédaction d'un CV...)	6	CC		0,5
Entraînement à la prise de parole en public	8	CC		0,5
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>	<b>185h</b>		<b>30</b>	
<b>UE7 - Procédure civile 2</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Les procédures spéciales (T. com. ; CPH)	10	CT oral		1
Les voies de recours (l'appel)	15	CC		1
<b>UE8 - Gestion du contentieux commercial</b>			<b>3</b>	<b>2</b>
Contentieux commercial général	10	CC		1
Droit des entreprises en difficultés	10	CC		1
<b>UE9 - Gestion de l'exécution</b>			<b>6</b>	<b>4</b>
Le rôle de l'huissier de justice	10	CC		1
Les procédures civiles d'exécution : la saisie immobilière	10	CT écrit (1h)		1
Les procédures civiles d'exécution : les autres mesures d'exécution sur les biens mobiliers et la procédure JEX	20	CT écrit (1h30)		2
<b>UE10 - Ouverture juridique</b>			<b>3</b>	<b>1</b>
Organisation judiciaire	10	CT oral		1
Culture juridique	10			
Méthodologie du grand oral	5	Non Noté		NN
<b>UE11 - Projet professionnel et de recherche</b>			<b>12</b>	<b>3</b>
Stage et rapport de stage avec soutenance				3
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>110h</b>		<b>30</b>	

Élément facultatif semestriel (Bonus sport, engagement) : max. +0,25 pt

### Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

Le premier semestre et le second semestre sont obtenus chacun avec une moyenne de 10/20. La compensation a lieu au sein des différentes UE ; elle est donc à la fois semestrielle et annuelle.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement par l'équipe pédagogique. Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, le directeur du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

La **présence à tous les enseignements est obligatoire** ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sévèrement sanctionnée. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire et l'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

**UE1.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*

**UE2.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE2 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

**UE3.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE3 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée de deux heures : *1 note sur 20, coef. 2*

**UE4.** La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 4 notes sur 20, coef. 1*

**UE5.** La notation de l'enseignement de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

**UE6.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 est assuré au moyen de deux notes de contrôle continu en « Valorisation des compétences » et en « Prise de parole en public » : *au total 2 notes sur 20, coef. 0,5*

**UE7.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle terminal reposant sur une prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle continu reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*

**UE8.** La notation de chacun des enseignements de cette UE s'effectue par un contrôle continu qui repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 2 notes sur 20, coef. 1*

**UE9.** Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE9 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure : *1 note sur 20, coef. 1*
- une note de contrôle terminal reposant sur un écrit d'une durée d'une heure et demie : *1 note sur 20, coef. 2*

**UE10.** La notation des enseignements « Organisation judiciaire » et « culture judiciaire » s'effectue par un contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 10 minutes sans préparation : *1 note sur 20, coef. 1*

**UE11.** Le rapport de stage ou le mémoire est *noté sur 20, coef. 3*

### Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (rapport de stage).

### Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

### Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas.

**Coût de la formation en alternance**

14€/heure et devis auprès du CFA.

**TAUX DE RÉUSSITE : 95.24%**

**TAUX D'INSERTION à 6 mois : 44% en emploi / 52% en études**

**Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP**

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : [univ-cotedazur.fr/formation-continue-2](http://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2)

**Bonus facultatifs (Bonus sport ou bonus engagement)**

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0,25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

Le bonus sport est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

**Plagiat**

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

**Pour tout renseignement complémentaire**

**Faculté de Droit et Science Politique** - Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1 : Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : [droit.scolaire.master2@unice.fr](mailto:droit.scolaire.master2@unice.fr) - Web : [droit.univ-cotedazur.fr](http://droit.univ-cotedazur.fr)

**Enseignants et professions :**

- Laëtitia ANTONINI-COCHIN, Maître de conférences
- Marcel BENHAMOU, Avocat
- Diane BOUSTANI, Maître de conférences
- Sophie BRICCA-DRUFFIN, Maître de conférences
- Cédric CHAPELLE, Avocat
- Caroline CHIESA, Avocate
- Jean-Raphaël DEMARCHI, Maître de conférences, avocat
- Jean-Jacques DI CRISTO, Magistrat
- Marie-Odile DIEMER, Maître de conférences
- Robin EVARD, Avocat
- Natalie FRICERO, Professeure
- Christine GAILHBAUD, Maître de conférences, avocat
- Laurent GIROUX, Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle
- Thibault GOUJON-BETHAN, Intervenant extérieur
- Frédéric KIEFFER, Avocat
- Marie-Cécile LASSERRE, Maître de conférences
- Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences HDR
- Patrick LE DONNE, Avocat
- Johan MATHIEU, Huissier de justice
- Véronique POINEAU-CHANTRAIT, Avocate
- Danielle SULLIVAN, Enseignante